

**Q : je suis déjà en autoconsommation individuelle (ACI), puis-je faire intégrer mon installation dans l'ACC ?**

**R :** oui, vous pouvez devenir producteur de l'ACC et valoriser ainsi votre surplus ; de même si vous êtes producteur indépendant d'électricité éolienne ou hydraulique. D'une manière générale, on peut participer à une ACC de plusieurs façons : en tant que consommateur, producteur, tiers investisseur, ou salarié gestionnaire, tous ces statuts étant d'ailleurs totalement compatibles.

**Q : y-a-t-il d'autres conditions ?**

**R :** oui. Cette ACC est une structure collective en cours de création par des porteurs de projet. En raison de ses nombreuses vertus, notamment sociales et économiques pour lutter contre la précarité énergétique, l'État subventionne ce type de projet par l'intermédiaire de la Région et de l'Ademe.

Il est également vrai que produire ce que nous consommons est le principe premier de toute souveraineté. Nous sommes pour l'instant dans la première phase consistant en l'émergence d'un collectif de bénévoles à qui sera dispensée gratuitement une formation par un organisme spécialisé en la matière. Quelles que soient vos compétences, vous êtes donc invité à y participer. Cette phase sera suivie d'une étude dite de « faisabilité », réalisée par un bureau d'études spécialisé et destinée à vérifier que les conditions locales actuelles sont favorables à ce projet sur les plans technique et financier, permettant ainsi d'atteindre les objectifs visés.

Nous pourrions répondre à vos autres questions, pouvant être d'ordre technique, financier, administratif ou juridique, lors de la première présentation publique en Lot-et-Garonne qui aura lieu :

**le MARDI 28 NOVEMBRE à 18 h  
à la SALLE DES FÊTES de MONTPEZAT**

**VENEZ NOMBREUX !**

**Contacts :**

**ANDRÉ LAVAUD | [rocdelire@laposte.net](mailto:rocdelire@laposte.net) | 06 28 77 29 86**

**GILLES BROUSSARD | [naturebois@protonmail.com](mailto:naturebois@protonmail.com)**

